

Propositions pour harmoniser l'évaluation en épreuve de spécialité (Académie de Nice)

	<i>Attentes</i>	<i>Pas attendu</i>	<i>points</i>	<i>Adaptation au sujet (1)</i>
Structuration de l'argumentation	Introduction - Poser le cadre du sujet en explicitant et/ou définissant les termes contenus dans le sujet - Reformulation du sujet	Accroche, problématique, annonce de la structure ni attendues ni valorisées	2 points	
	Développement - Paragraphes et transitions faisant le lien entre les différents paragraphes - Cohérence interne des paragraphes (« mettre en ordre des informations pertinentes »)	Pas de sous-parties, pas de nombre limité de paragraphes	4 points	
	Conclusion résumant la réponse	Ouverture ni attendue, ni valorisée	1 point	
		Pas d'attente de longueur		
Utilisation des documents	- Exploitation pertinente des documents au regard du sujet - L'utilisation des documents ne se réduit pas à la paraphrase - Utilisation pertinente des données statistiques (sélection, lecture, interprétation)			
Mobilisation des connaissances	- Les notions explicitement au programme et le contenu figurant dans les indications complémentaires sont attendues. - Les idées explicitées dans les documents doivent être utilisées et intégrées au raisonnement de manière pertinente.		12 points	
Forme	- Clarté de l'expression - Soin apporté à la présentation		1 point	

(1) Les membres du groupe s'accordent pour considérer que chaque sujet est singulier et qu'il sera nécessaire de préciser chaque fois les attentes en terme de savoirs. Les correcteurs délimitent une liste d'arguments pertinents uniquement parmi ceux qui sont aux programmes.

Ce document de travail réalisé par un groupe de professeurs de SES de l'académie de Nice (mai 2013) est une proposition qui n'a qu'une valeur indicative. Seules les décisions prises lors de la commission d'entente élargie auront un caractère officiel.